

Le 30 novembre 2020

Madame Annie St-Gelais
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission
Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement
140, Grande Allée Est, 6^e étage, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

**Objet : Audience publique : Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
technique (LET) de Lachenaie (section sud-ouest du secteur nord)
Demande d'information de la commission
(Dossier 3211-23-087)**

Madame,

Veillez trouver ci-dessous les réponses du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les questions posées le 25 novembre 2020 par la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement chargée de l'audience publique du projet en titre.

Question 1 :

Vous avez indiqué en audience que vous demandez maintenant à l'initiateur d'un projet d'agrandissement de LET de prendre en considération les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à la flotte de camions, même celle qui ne lui appartient pas, et que l'initiateur devrait avoir quantifié les émissions liées à « l'ensemble des camions qui collectent et transportent les matières résiduelles pour le projet » (M. Vincent Chouinard-Thibaudeau, DT2, p. 57). Est-ce que vous demandez également que le transport des matériaux de recouvrement et des matériaux de construction soit considéré? Veuillez expliquer.

... 2

Réponse 1 :

Le transport des matériaux de recouvrements et de construction est à considérer pour le calcul des émissions de GES attribuables au transport des matières résiduelles, intrants et consommables du projet.

Cette réponse a été rédigée en collaboration avec M. Vincent Chouinard-Thibaudeau de la Direction de l'expertise climatique.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes meilleures salutations.

Original signé

Mireille Dion
Porte-parole
Ministère de l'Environnement et de
la Lutte contre les changements climatiques

c. c. M^{me} Marie-Eve Fortin, directrice de l'évaluation environnementale des projets terrestres, MELCC